

La protection des personnes protégées : connaître les mesures de protection

FORM'AT66

Programme de formation

02/01/2026

Forte d'une expertise opérationnelle reconnue, l'AT 66 lance son interface formation.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des situations de vulnérabilité et la dégradation des indicateurs de précarité et de pauvreté au sein du Département, la méconnaissance des dispositifs de protection constitue un frein majeur à une prise en charge coordonnée et efficace. Les acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire se trouvent souvent démunis face à la complexité du cadre juridique, ce qui entrave l'accompagnement pluridisciplinaire et interservices de la Personne Protégée ou en voie de l'être.

Pour répondre à ce besoin, nous proposons une formation d'un jour, dédiée à la compréhension et à la mise en œuvre des mesures de protection. Elle vise à outiller les professionnels pour mieux repérer, orienter et intervenir dans le respect du cadre légal, en favorisant une approche concertée et respectueuse des droits de la personne.

Organisation de la formation	<ul style="list-style-type: none">● Effectif : Entre 6 et 10 participants● Public : Professionnels, partenaires● Prérequis : Apprenants : Aucun prérequis exigé Techniques et organisationnels : Aucun prérequis spécifique<ul style="list-style-type: none">● Modalités de sélection des apprenants : Les participants à la formation sont sélectionnés par le commanditaire de l'action.● Intervenant(s) : Julianne GONZALES Cadre technique AT66, chargée de formation FORM'AT66 / Emmanuelle VILAMAJO Déléguée mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et Chargée de Formation FORM'AT66● Durée : 1 journée● Dates : Nous contacter● Lieu : Inter ou Intra● Les modalités et délais d'accès : Inscription par mail à accueil-format66@at66.fr avant le 31/12/2026● Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous mettons tout en œuvre pour proposer un accueil de qualité à chacun. N'hésitez pas à nous faire part d'un besoin spécifique le cas échéant pour préparer au mieux votre participation.
Objectifs professionnels et/ou compétences visées	<ul style="list-style-type: none">● Permettre aux professionnels de repérer les situations nécessitant une réflexion sur la mise en place d'une mesure de protection● Permettre aux professionnels d'engager une demande de mesure de protection● Permettre aux professionnels de contribuer à un accompagnement pluridisciplinaire, cohérent et respectueux du cadre juridique auprès des personnes protégées.
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">● Être capable de situer le dispositif de protection juridique dans son contexte territorial et institutionnel● Être capable de comprendre les principes fondamentaux qui encadrent le recours aux mesures de protection juridique● Être capable de différencier les mesures de protection et de comprendre leur mise en œuvre● Être capable d'identifier le déroulé de la mesure de protection juridique● Être capable de situer la place des professionnels aux côtés du délégué mandataire judiciaire en travaillant en collaboration et en complémentarité

La protection des personnes protégées : connaître les mesures de protection



Programme de formation

Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">La formation est organisée en présentiel sur une journée complète. Ce format intensif permet de concentrer les apports théoriques et pratiques tout en favorisant les échanges autour des réalités professionnelles des participantsLes contenus sont construits à partir de situations concrètes rencontrées sur le terrain, enrichis par des références réglementaires. L'objectif est de coconstruire un cadre lisible et partagé pour l'accompagnement de personnes sous mesure de protectionLes supports pédagogiques sont transmis aux participants : supports d'animation en format papier, utilisables immédiatement / éventuels outils coconstruits en format numérique à l'issue de la formation.
Contenu de formation	<p>1. Les mesures de protection</p> <p>Durée : une demi-journée</p> <p>Objectif : Comprendre les fondements, les principes et les différents types de mesures de protection juridique</p> <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none">Les repères et acteurs de la protection juridiqueLes fondements et principes des mesures de protectionTypologie des mesures de protection et modalités d'ouverture <p>2. La mise en œuvre d'une mesure de protection</p> <p>Durée : une demi-journée</p> <p>Objectif : Approfondir la compréhension des modalités de mise en œuvre et connaître le rôle et les limites des différents acteurs intervenant auprès des personnes protégées afin de favoriser une intervention cohérente et respectueuse des droits.</p> <p>Eléments de contenu</p> <ul style="list-style-type: none">Mise en œuvre de la mesure à la fin de mesureLa place des professionnels aux côtés du MJPM : travailler en collaboration et complémentarité <p>Modalités pédagogiques : Apports théoriques animés, Présentation d'un mandat de protection de l'ouverture à la clôture, avec analyse du périmètre d'intervention et de ses limites</p>
Dispositif d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">Evaluation des acquis : L'atteinte des objectifs pédagogiques est évaluée tout au long de la journée via des ateliers pratiques, des exercices ciblés, des observations formatives et des QCM. <p>Une mesure du progrès est également proposée : un positionnement initial en début de session, suivi d'un exercice identique en fin de formation, permettant d'objectiver les évolutions individuelles et collectives.</p> <ul style="list-style-type: none">Évaluation de l'action de formation : Une évaluation à chaud est réalisée en fin de journée afin de recueillir le niveau de satisfaction des participants et leurs retours sur les contenus et l'animation. <p>Validation : Une attestation individuelle de participation à la formation est remise à chaque participant.</p>